

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAMMIELLOIS

Séance du 31 juillet 2020 à 19h00
Salle Mariette Vautrin de Sampigny

Date de la convocation : 24 juillet 2020

Date d'affichage : 03 août 2020

L'an deux mille vingt, le trente et un juillet à dix-neuf heures, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Régis MESOT, président.

Présents : JACQUESSON Véronique, BECKER Marc, PANCHER Jean, ZWATAN Louis, COUSIN Patrick, LAHIR Jean-Paul (Suppléant de CHABOUSSON Jean-Pierre), DEMANGE Jean-Claude, GILSON Eric, MESOT Régis, VALLOIRE Jean-François, MARTIN Alain, DIDELOT Dominique, PELTIER Bernard, CAMUS Marc, LEFORT Isabelle, BRETON Eric, COCHET Xavier, DUPOMMIER Alain, HIPPERT Pierre, KAMPMAN Erna, KANNENGIESSER Martine, KUNG Pierre, LHOTTE SIDOLI Sandrine, MANGIN Chantal, PLAGES Philippe, SION D'ETTORE Louise, THENOT Jessica, TONNER Marie-Christine, VALHEM Jacques, PAILLARDIN Delphine, VUILLAUME François, DECHEPPE Michel, PICHAVANT Pascal, VOGRIG Jean-Pierre

Représentés : RUSE Patricia par BRETON Eric, SARRAZIN Marie-France par KUNG Pierre, TETIK Mustafa par VALHEM Jacques

Secrétaire : Monsieur COCHET Xavier

La séance est ouverte.

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, le Président propose d'ajouter les quatre points suivants :

- Gal Ouest du Parc Naturel Régional de Lorraine - Désignation des représentants
- Centre Hospitalier Verdun Saint-Mihiel - Désignation d'un représentant de la CC du Sammiellois au Conseil de Surveillance
- Transport Scolaire - Approbation de la Convention avec la RGE pour la desserte du site de garderie unique sur Saint-Mihiel
- Marché Repas 2020/2021 - Approbation de la Convention de constitution d'un groupement de commandes

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

Le Président propose également la désignation de personnes supplémentaires dans certaines commissions conformément à leur demande :

- Dans la commission « Scolaire & Périscolaire » : Jennifer ADAM et Prescillia ROYER, conseillères municipales à Troyon

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

Objet : Débat sur l'Orientation Budgétaire 2020**N° de délibération : 20200731_01**

Les membres du Conseil Communautaire ont débattu sur l'orientation budgétaire 2020 sur présentation du document joint.
(en annexe)

Objet : Adoption du Compte Administratif de l'exercice 2019 du Service de l'Assainissement non collectif**N° de délibération : 20200731_02**

Monsieur le Vice-président présente à l'assemblée le compte administratif « Spanc » de l'exercice 2019 selon le tableau suivant :

	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement	Résultat 2019	Cumul fin 2019
Investissement				0,00
Fonctionnement	20 855,32	0,00	1 258,00	22 113,32
TOTAL				22 113,32

Ce compte administratif 2019 fait ressortir le résultat d'exploitation qu'il convient d'affecter de la façon suivante :

	RESULTAT EX 2019		EXCEDENT REPORTE			DEFICIT REPORTE	
	EXCEDENT	DEFICIT	R001	R1068	R002	D001	D002
Inv							
Fct	22 113,32				22 113,32		

*Après délibération, le Conseil Communautaire
Par 36 voix pour & 1 abstention (J.P. LAHIR)*

- **APPROUVE** le compte administratif « Spanc » 2019,
- **APPROUVE** l'affectation des résultats du C.A. 2019 telle qu'elle est détaillée ci-dessus.

Objet : Adoption du Compte de Gestion de l'exercice 2019 du Service de l'Assainissement non collectif**N° de délibération : 20200731_03**

Monsieur le Président, après avoir vérifié la concordance entre le Compte Administratif 2019 et le Compte de Gestion 2019 du « Spanc », invite le Conseil Communautaire à adopter le Compte de Gestion 2019

*Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE*

- **ADOpte** le Compte de Gestion 2019 du SPANC du Trésorier.

Objet : Vote du Budget Primitif de l'exercice 2020 du Service de l'Assainissement non collectif**N° de délibération : 20200731_04**

Monsieur le Président présente le Budget Annexe Primitif du SPANC de l'exercice 2020 au Conseil Communautaire qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 0 €
 - Recettes : 23 113,32 €

Section d'investissement :
 - Dépenses : 0 €
 - Recettes : 0 €

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le budget annexe primitif 2019 du SPANC,
- **VOTE** le budget primitif au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement avec reprise des résultats 2018.

Objet : Adoption du Compte Administratif de l'exercice 2019 du Service Pôle santé
N° de délibération : 20200731_05

Monsieur le Vice-président présente à l'assemblée le compte administratif « Pole Santé » de l'exercice 2019 selon le tableau suivant :

	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement	Résultat 2019	Cumul fin 2019
Investissement	-297 878,14	0	182 139,83	-115 738,31
Fonctionnement	77 084,86	77 084,86	40 797,16	40 797,16
TOTAL				-74 941,15

Ce compte administratif 2019 fait ressortir le résultat d'exploitation qu'il convient d'affecter de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement :		
A	Résultat de l'exercice	40 797,16 €
B	Résultats antérieurs reportés	0 €
C	Résultat à affecter (A+B) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	40 797,16 €
Solde d'exécution d'investissement		
D	D001 Besoin de financement	- 115 738,31 €
D	R001 Excédent de financement	
Solde des restes à réaliser d'investissement		
E	Besoin de financement	
E	Excédent de financement	95 000,00 €
F	Besoin de financement (D+E)	20 738,31 €
	AFFECTATION = C, = G+H	
G	Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement F)	20 738,31 €
H	Report en fonctionnement R002	20 058,85 €
	DEFICIT REPORTE D002	

Après délibération, le Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget annexe Pôle Santé,
- **APPROUVE** l'affectation des résultats du C.A. 2019 telle qu'elle est détaillée ci-dessus.

Objet : Adoption du Compte de Gestion de l'exercice 2019 du Service Pôle santé
N° de délibération : 20200731_06

Monsieur le Président, après avoir vérifié la concordance entre le Compte Administratif 2019 et le Compte de Gestion 2019, invite le Conseil Communautaire à adopter le Compte de Gestion 2019 du Pôle Santé

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **ADOPTE** le Compte de Gestion 2019 du Pôle Santé du Trésorier.

Objet : Vote du Budget Primitif de l'exercice 2020 du Service Pôle Santé
N° de délibération : 20200731_07

Monsieur le Président présente le Budget Annexe Primitif du POLE SANTE de l'exercice 2020 au Conseil Communautaire qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement:

- Dépenses : 97 464,12 €
- Recettes : 97 464,12 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 187 071,94 €
- Recettes : 187 071,94 €

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le budget annexe primitif 2020 Pôle Santé,
- **VOTE** le budget primitif au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Objet : Adoption du Compte Administratif de l'exercice 2019 de la Zone de Chauvencourt
N° de délibération : 20200731_08

Monsieur le Vice-président présente à l'assemblée le compte administratif « ZA Chauvencourt » de l'exercice 2019 selon le tableau suivant :

	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement	Résultat 2019	Cumul fin 2019
Investissement	-1 325 677,12		0,00	-1 325 677,12
Fonctionnement	1 484 278,18		-16 445,00	1 467 833,18
TOTAL				142 156,06

Ce compte administratif 2019 fait ressortir le résultat d'exploitation qu'il convient d'affecter de la façon suivante :

	RESULTAT EX 2019		EXCEDENT REPORTE			DEFICIT REPORTE	
	EXCEDENT	DEFICIT	R001	R1068	R002	D001	D002
Inv		1 325 677,12				1 325 677,12	
Fct	1 467 833,18				1 467 833,18		

Après délibération l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 « ZA Chauvencourt »,
- **APPROUVE** l'affectation des résultats du C.A. 2019 telle qu'elle est détaillée ci-dessus.

Objet : Adoption du Compte de Gestion de l'exercice 2019 de la Zone de Chauvencourt

N° de délibération : 20200731_09

Monsieur le Président, après s'être assuré que le Trésorier a bien repris dans ses écritures les résultats de l'année 2018 et après avoir vérifié la concordance entre le Compte Administratif 2019 et le Compte de Gestion 2019 de la ZA Chauvencourt, invite le Conseil Communautaire à adopter le Compte de Gestion 2019.

Après délibération l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **ADOpte** le Compte de Gestion 2019 ZA Chauvencourt du Trésorier.

Objet : Vote du Budget Primitif de l'exercice 2020 de la Zone de Chauvencourt

N° de délibération : 20200731_10

Monsieur le Président présente le Budget Primitif Annexe de la ZA Chauvencourt de l'exercice 2020 au Conseil Communautaire qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 525 677,12 €
- Recettes : 2 993 510,30 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 2 457 945,74 €
- Recettes : 2 457 945,74 €

Après délibération l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le budget primitif annexe 2020,
- **VOTE** le budget primitif au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Objet : Adoption du Compte Administratif de l'exercice 2019 de la CC du Sammiellois

N° de délibération : 20200731_11

Monsieur le Vice-président présente à l'assemblée le résultat de l'exercice 2019 selon le tableau suivant :

	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement	Résultat 2019	Cumul fin 2019
Investissement	-407 341,38		1 122 973,36	715 631,98
Fonctionnement	1 075 704,96	814 326,40	439 606,66	700 985,22
TOTAL				1 416 617,20

Ce compte administratif 2019 fait ressortir le résultat d'exploitation qu'il convient d'affecter de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement :		
A	Résultat de l'exercice	+ 439 606,66 €
B	Résultats antérieurs reportés	+ 261 378,56 €
C	Résultat à affecter (A+B) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 700 985,22 €
Solde d'exécution d'investissement		
D	D001 Besoin de financement	
D	R001 Excédent de financement	715 631,98 €
Solde des restes à réaliser d'investissement		
E	Besoin de financement	587 889,75 €
E	Excédent de financement	
F	Besoin de financement (D+E)	-587 889,75 €
	AFFECTATION = C, = G+H	700 985,22 €
G	Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement F)	
H	Report en fonctionnement R002	700 985,22 €
	DEFICIT REPORTE D002	

*Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
Par 36 voix pour & 1 abstention (J.P. LAHIR)*

- **APPROUVE** le compte administratif 2019,
- **APPROUVE** l'affectation des résultats du C.A. 2019 telle qu'elle est détaillée ci-dessus.

Objet : Adoption du Compte de Gestion de l'exercice 2019 de la CC du Sammiellois
N° de délibération : 20200731_12

Monsieur le Président, après s'être assuré que le Trésorier a bien repris dans ses écritures les résultats de l'année 2018, et après avoir vérifié la concordance entre le Compte Administratif 2019 et le Compte de Gestion 2019, invite le Conseil Communautaire à adopter le Compte de Gestion 2019.

*Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE*

- **ADOpte** le Compte de Gestion 2019 du Trésorier.

Objet : Vote du Budget Primitif 2020 de la CC du Sammiellois
N° de délibération : 20200731_13

Monsieur le Président présente le Budget Primitif de l'exercice 2020 au Conseil Communautaire qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :
- Dépenses : 4 795 996,72 €
- Recettes : 4 795 996,72 €

Section d'investissement :
- Dépenses : 6 677 855,62 €
- Recettes : 6 677 855,62 €

*Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE*

- **APPROUVE** le budget primitif 2020,

- **VOTE** le budget primitif au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, par nature, avec reprise des résultats 2019.

Objet : Approbation des taux 2020

N° de délibération : 20200731_14

- Vu le produit attendu inscrit au budget primitif 2020,

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire

A L'UNANIMITE

- **VOTE** les taux des taxes directes locales pour l'année 2020 tels que définis ci-dessous.

	Taux 2019 (pour mémoire)	Taux 2020
Taxe d'Habitation	17.13 %	-
Taxe Foncière Bâti	11.24 %	11.24%
Taxe Foncière Non Bâti	16.23 %	16.23%
CFE	10.31 %	10.31%
FPZ	19.98 %	19.98%

pour un produit de ressources fiscales nécessaire à l'équilibre du budget d'un montant de 2 765 232 € (1 339 199 € FB & CFE + 10 410 € FPZ et 1 415 623 € de « TH »)

Objet : SCOLAIRE - Représentation SMS/SIS

N° de délibération : 20200731_15

- Vu l'article L 5711-3 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que « lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale se substitue à tout ou partie de ses communes membres au sein d'un syndicat, cet établissement est représenté par un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposaient les communes avant la substitution. »
- Considérant qu'il revient à la CC du Sammiellois de désigner les représentants au sein des SMS/SIS,
- Considérant que la représentation peut être extracommunautaire

Sur proposition du Président et après délibération, le Conseil Communautaire

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE**
 - Pour le SMS des 3 Cantons du Centre Meuse :

Communes	Titulaires	Suppléants
BANNONCOURT	LEBLANC Véronique MEDWID Angélique	JACQUESSON Véronique BRUM Jérôme
DOMPCEVRIN	KOZIK Alain PAUGAIN Blandine	POIROT Agnès GERVASI Daniel
DOMPIERRE AUX BOIS	BALDAIA Odette MASSOMPIERRE Mathieu	VASSEUR Didier LEGRAND Claudine
LACROIX SUR MEUSE	LOPUZANSKI Julien VALLOIRE J-François	GUERRA Aurélia HUTIN Stéphane
ROUVROIS SUR MEUSE	ROTON Brigitte COTINAUT Mélina	LAURENT Sylvette LEVOYER Marion
SEUZEY	DORIANC Stéphanie VAILLANT Sylvie	HEBMANN Frédéric OSCH David
VAUX LES PALAMEIX	Cathy VICH Marc VAN DER ZANDEN	Sandrine MONIN Martine BREBANT
MAIZEY	Cyrille GUERCHOUX Alexandre BERGERET	Joëlle FOUGERE Chantal CARRE

- Pour le SMS du Pont des Arts :

Communes	Titulaires	Suppléants
KOEUR LA GRANDE	COEPLET Amélie DEMANGE Jean-Claude	KLEMAN Viviane CORVISY Marin
KOEUR LA PETITE	LAUMONT Corinne LESCAILLE Sébastien	BECART Daniel LEGEAY Josiane
HAN SUR MEUSE	CHABOUSSON J-Pierre GELLY Viviane	MORISSONNEAU Bastien MARTIN Augustin
SAMPIGNY	VUILLAUME Franois TETARD Caroline	BISARD Karine HARSCH Séverine
MENIL AUX BOIS		

- Pour le SIS d'Ambly-Génicourt :

Communes	Titulaires	Suppléants
TROYON	Jennifer ADAM Prescilla ROYER Pascal PICHAVANT	Pas de suppléant
RANZIERES	Claire CAMUS Florence LAMOUSSE Marc CAMUS	

- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives et à signer tous les documents nécessaires à l'application de la décision précitée.

Objet : GAL OUEST DU PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE

Désignation des représentants

N° de délibération : 20200731_16

LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme européen qui permet de soutenir financièrement des projets locaux privés, associatifs ou publics pour développer l'attractivité économique du territoire. Il est alimenté par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Le Parc naturel régional de Lorraine porte depuis 2009 le GAL « Ouest PnrL » chargé de l'animation d'un programme LEADER, permettant de financer des projets de développement économique innovants. Ainsi sur la programmation européenne 2007-2013, ce sont plus de 50 projets qui ont été soutenus grâce à une enveloppe de 1 350 000€.

La stratégie LEADER 2014-2020 a été définie à partir d'un diagnostic territorial et de dispositifs d'intervention partagés par les acteurs du territoire à l'issue d'une large concertation.

Ainsi, autour de deux thèmes principaux retenus (tourisme et agriculture) ont pu émerger les axes de développement suivants :

- TOURISME :

- Améliorer l'offre touristique en qualité et en cohérence globale
- Mailler les activités et les acteurs touristiques
- Promouvoir le territoire et commercialiser les produits touristiques

- AGRICULTURE :

- Agriculture et environnement : soutenir les approches respectueuses de l'environnement et des paysages
- Valorisation des produits agricoles, un vecteur de promotion des savoir-faire du territoire
- Développement du tourisme à la ferme : activités, accueil et hébergements

Un troisième thème plus transversal a également été identifié : FAIRE CONNAITRE LES RICHESSES DU TERRITOIRE AUX ACTEURS LOCAUX ET A LA POPULATION POUR QU'ILS SE LES APPROPRIENT.

Ces axes d'intervention constituent l'architecture de la stratégie locale de développement du GAL.

Le périmètre retenu du territoire du GAL Ouest PnrL est le suivant :

- Département de la Meuse : CC Côtes de Meuse Woëvre, CC du Canton de Fresnes-en-Woëvre, CC du Pays de Commercy, CC du Sammiellois, CC entre Aire et Meuse ;
- Département de la Meurthe-et-Moselle : CC du Bassin de Pont-à-Mousson, CC du Jarnisy pour partie (communes du PnrL et sous réserve, compte-tenu de la candidature du Pays de Briey à LEADER 2014-2020) ; CC du Chardon Lorrain ; CC du Bassin de Pompey pour partie (communes du PnrL) ;
- Département de la Moselle : CC du Val de Moselle ; CA de Metz Métropole pour partie (communes du PnrL).

L'organe décisionnel du GAL est le comité de programmation, composé pour plus de la moitié de représentants du secteur privé.

Le collège public sera composé de 20 membres (10 titulaires et 10 suppléants) :

- un représentant titulaire et un représentant suppléant de chaque communauté de communes située entièrement sur le territoire du GAL
- deux représentants titulaires et deux représentants suppléants du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Lorraine.

Sur proposition du Président et après délibération, le Conseil Communautaire décide
A L'UNANIMITE

- **DE DESIGNER** un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du Comité de Programmation (organe décisionnel en charge de la sélection des projets et de l'attribution des subventions) ; à savoir :
 - Membre titulaire : Xavier COCHET
 - Membre suppléant : Régis MESOT
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à entreprendre toutes les démarches administratives techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application de la décision précitée.

Objet : CENTRE HOSPITALIER VERDUN SAINT-MIHIEL
Désignation d'un représentant de la CC du Sammiellois au Conseil de Surveillance
N° de délibération : 20200731_17

- Vu le courrier du 20 février 2014 de l'Agence Régionale de Santé (ARS) nous informant de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2014, du nouvel établissement dénommé « Centre Hospitalier VERDUN SAINT MIHIEL », issu de la fusion du Centre Hospitalier de Verdun et du Centre Hospitalier de Saint-Mihiel,
- Vu que dans le cadre de la mise en place de son Conseil de Surveillance, le Directeur de l'ARS a saisi l'EPCI afin qu'il communique le nom d'un représentant devant y siéger,

Après délibération, le Conseil Communautaire décide
A L'UNANIMITE

- **DE DESIGNER** M. Régis MESOT en qualité de membre du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier VERDUN SAINT MIHIEL,
- **D'AUTORISER** le Président ou les Vice-Présidents à entreprendre toutes les démarches administratives consécutives à la décision précitée et à signer les documents correspondants.

Objet : TRANSPORT SCOLAIRE
Approbation de la Convention avec la RGE pour la desserte du site de garderie unique sur Saint-Mihiel
N° de délibération : 20200731_18

Quelques parents de l'école des avrils et de l'école de la Halle demandent chaque année pour élargir les horaires de garderie de 17h30 à 18h30.

Celle-ci a déjà été instituée à plusieurs reprises au sein du GS la Halle et du GS les Avrils, mais la Codecom a dû y mettre fin par manque d'effectif.

Afin de mettre en œuvre ce service avec un coût de fonctionnement admissible et répondre favorablement à la demande des parents intéressés, la Communauté de Communes du Sammiellois propose d'étendre ce service aux deux écoles.

La Région Grand Est, en charge de la compétence « transport scolaire », a la possibilité d'emmener les enfants du GS la Halle qui sont inscrits en garderie sur le créneau 17h30 – 18h30 au GS les Avrils où ils seront pris en charge par le personnel intercommunal.

La Région Grand Est a adressé à la Communauté de Communes du Sammiellois une convention relative à la desserte des enfants de la Halle vers le site unique de garderie (17h30-18h30) à l'école des Avrils.

Aucune indemnisation financière ne sera demandée à la Codecom du Sammiellois par la Région Grand Est.

Sur proposition du Président et après délibération, le Conseil Communautaire décide
A L'UNANIMITE

- **DE VALIDER** la mise en place d'un site unique de garderie pour les enfants souhaitant bénéficier du service de garderie sur le créneau 17h30-18h30 à l'école des Avrils,
- **D'APPROUVER** la convention proposée par la Région Grand Est relative à la mise en place en place de cette desserte dès la rentrée 2020/2021
- **DE PRECISER** que ce service pourra être suspendu ou arrêté si l'effectif d'enfants accueillis est jugé insuffisant au regard de son coût de fonctionnement.
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à entreprendre toutes les démarches administratives consécutives aux décisions précitées et notamment la convention correspondante.

Objet : MARCHE REPAS 2020/2021
Approbation de la Convention de constitution d'un groupement de commandes
N° de délibération : 20200731_19

Le Président informe le conseil communautaire qu'un marché de fourniture de repas en liaison chaude doit être passé pour l'année scolaire 2020-2021 pour les écoles de Saint-Mihiel.

Le SMS du Pont des arts fonctionne à l'identique pour son restaurant scolaire et doit également passer un marché de fourniture de repas similaire à celui de la Codecom du Sammiellois.

Afin de réaliser une économie d'échelle, la CC du Sammiellois propose de mettre en place un marché à groupement de commandes.

Pour ce faire une convention de groupement de commande entre le SMS du Pont des Arts et la Codecom du Sammiellois doit être établie.

Chaque entité restera le pouvoir adjudicateur et la CC du Sammiellois sera coordonnateur du groupement de commandes.

Sur proposition du Président et après délibération, le Conseil Communautaire décide
A L'UNANIMITE

- **DE VALIDER** la convention constitutive de groupement de commandes entre le SMS du Pont des Arts et la Codecom du Sammiellois,

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à entreprendre toutes les démarches administratives et financières consécutive à la décision précitée et notamment à signer le marché et la convention de groupement de commande correspondante.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00 .

Fait à SAINT-MIHIEL, les jours, mois et an susdits

Le président,

Le Secrétaire
Xavier COCHET